



Dernières étapes du programme de lutte contre l'IBR

Message aux éleveurs, aux vétérinaires et à tout le secteur bovin

Un programme de lutte obligatoire contre la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) a été lancé en 2012, au sein du Fonds Sanitaire. Depuis lors, le gouvernement, les associations de santé animale, Sciensano, les syndicats vétérinaires, les organisations agricoles et les représentants des négociants ont collaboré de manière intensive et continue à l'élaboration et à la gestion de ce programme dans le but ultime d'éliminer ce virus de la population bovine. Le Fonds Sanitaire a apporté un soutien financier important au programme au fil des ans sous la forme d'analyses et de supervision du programme. Plus de 98 % des élevages de bovins (à l'exclusion des élevages d'engraissement et de veaux de boucherie) en Belgique ont déjà atteint le statut indemne d'IBR.

L'objectif de ce programme est de parvenir à un statut indemne d'IBR au niveau national d'ici 2027. Cet objectif a été réaffirmé lors du dernier Conseil du Fonds le 28 juin 2024. Un cheptel bovin indemne d'IBR est bénéfique à la fois pour la santé du bétail et pour la production. En outre, cela simplifie également les échanges, car il n'est plus nécessaire d'effectuer des analyses IBR lors des échanges avec d'autres pays.

L'arrêté royal du 18 avril 2024 relatif à la lutte contre l'IBR est entré en vigueur le 16 mai 2024. Cet arrêté marque la prochaine phase cruciale du programme de contrôle car les derniers porteurs doivent être éliminés à court terme. Cette phase n'est pas facile et demande de la persévérance.

Actuellement, il y a encore quelque 7.000 porteurs d'IBR en Belgique. Ils devraient, sous réserve de dérogations spécifiques, tous être éliminés d'ici le 31 octobre 2024. Cela réduira considérablement la circulation du virus dans le cheptel belge. La prudence et une grande attention à la biosécurité sont et restent de mise. Nous entendons par là, entre autres, une quarantaine stricte, pas de travailleurs agricoles (commerçants, vétérinaires, etc.) sans précautions spécifiques (vêtements propres à l'établissement) et une restriction des achats. L'abandon progressif de la vaccination (la vaccination reste actuellement autorisée jusqu'en avril 2025 mais nécessite des changements de statut, des notifications de vaccination et une surveillance sérologique adaptée), qui est une exigence pour obtenir le statut indemne d'IBR conformément à la législation européenne, augmente le risque de contamination en cas de contacts où la



biosécurité n'est pas garantie, par exemple en cas d'achat lorsque l'animal est entré en contact avec des animaux d'un statut inférieur.

Afin d'assurer le succès du programme, le nouvel arrêté royal prévoit également une indemnisation pour les éleveurs qui doivent éliminer leurs animaux gE positifs. Des experts évaluateurs ont été envoyés pour estimer la valeur des animaux à indemniser. Dès que l'éleveur accepte le rapport d'estimation et la proposition d'indemnisation, le paiement de l'indemnisation suit rapidement. La proposition d'indemnisation est établie par le SPF Santé Publique sur base du rapport d'estimation. Veuillez noter que les animaux porteurs doivent être éliminés directement à l'abattoir et que l'indemnisation ne sera versée que si ces animaux sont enregistrés comme abattus ou morts dans Sanitel.

Le Fonds Sanitaire, avec les moyens mis à disposition par le gouvernement fédéral, dispose d'un budget de 4 millions d'euros pour le paiement des indemnisations des bovins gE positifs éliminés depuis le 8 novembre 2023 et présents dans les troupeaux qui ont perdu leur statut indemne avant le 1er mai 2024. Des lignes budgétaires distinctes sont prévues pour les troupeaux qui perdent leur statut après le 1er mai 2024 et qui permettent de puiser dans les réserves du Fonds Sanitaire.

Les collaborateurs du gouvernement, des associations de santé animale et les organisations agricoles sont conscients que des efforts considérables sont demandés aux éleveurs concernés et à leurs familles à ce stade. Nous comprenons parfaitement que cela place parfois les éleveurs dans des situations difficiles. Néanmoins, nous restons convaincus que ces derniers efforts aident grandement le secteur dans son ensemble.